

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU - SEANCE DU 06 OCTOBRE 2020

Le mardi 06 octobre 2020, à 18h30, les membres du conseil municipal se sont réunis en session ordinaire à la mairie suite à la convocation adressée le 30 septembre 2020 par Monsieur le Maire et affichée le même jour.

Présents : Pierre JAUBERTIE, Annick CIRARD, Michaël VIGIER, Brigitte BAZINGETTE, Michel COURDEAU, Nathalie DUPUY, Alain COLLIN, Pierre HENNINOT, Yannick LEHOBEY, Cendrine LAGRANGE, Isabelle PALFRAY, Sandrine HIVERT, Emmanuel MOUTON. Gaëlle NOUZAREDE, Damien PASQUET, Pauline AUBLANT, Guillaume DELPRAT, Olivia DARTINSET.

Excusé : Jean-Bernard ANGELY a donné procuration à Guillaume DELPRAT

Absent :

La séance est ouverte à 18 h 30, Pauline AUBLANT a été élue secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 08 septembre 2020 est adopté à l'unanimité.

I Rendu-compte

Dans le cadre des délégations qui lui ont été octroyées par le Conseil municipal, Monsieur le Maire a pris les décisions suivantes :

Décision n° 13 - 2020 - salle socio-culturelle - lot n° 12 Entreprise ETEC - avenant n° 1 - plus-value de 6 330 € 63 H.T. Il s'agit de modifier l'écran de cinéma initialement prévu, gênant en position spectacles, et de le remplacer par un écran motorisé qui aura pour effet de ne pas occulter une partie de la scène une fois replié.

II Informations générales - Intervention du Maire et des adjoints

a) Intervention d'Annick CIRARD

Lors de la commission « marché », il a été prévu, place de la Halle, d'éviter les commerces non alimentaires afin de privilégier les commerces alimentaires. En hiver, la place Marty sera utilisée exclusivement pour le stationnement. Une réunion a eu lieu le 02 octobre avec les commerçants du marché afin d'échanger sur le fonctionnement du marché.

Concernant la salle socio-culturelle, il sera nécessaire de demander une licence d'entrepreneur du spectacle et à ce titre, une personne, restant à désigner, devra passer une formation obligatoire au préalable. Également, il conviendra de faire passer une formation SSIAP 1 (sécurité incendie, secours, etc) à un ou deux agents afin qu'ils soient présents, l'un ou l'autre, lors de chaque spectacle. Il s'agit d'une obligation.

Il est également prévu de rencontrer le conseiller départemental culturel ainsi que des responsables de l'agence culturelle afin de définir le projet culturel et de voir quels types de spectacles ils pourraient proposer.

Damien PASQUET craint qu'ils veuillent avoir une mainmise sur la programmation communale et nous imposer leurs choix. Annick CIRARD lui répond qu'il s'agit d'une simple rencontre et que la programmation sera décidée exclusivement par l'équipe municipale, en toute indépendance.

b) Intervention de Michaël VIGIER

Michaël VIGIER rappelle qu'un audit énergétique a été demandé, avec le concours du SDE 24, sur les projets du remplacement du chauffage de l'école maternelle et de réhabilitation du logement communal situé au-dessus

du syndicat d'initiative. Cette étude permettra de prendre des décisions éclairées sur ces 2 projets en matière de maîtrise des dépenses d'énergies en utilisant le meilleur système ou les matériaux adéquats.

Concernant la salle socio-culturelle, les travaux avancent bien, les cloisons sont posées et « l'organigramme des clefs » a été élaboré. Les gradins rétractables seront prochainement installés.

c) Intervention de Brigitte BAZINGETTE

Brigitte BAZINGETTE fait le point sur les écoles. Concernant la pause méridienne, 2 enfants posent quelques soucis et une demande a été faite auprès de l'inspection académique pour savoir si une AVS pourrait intervenir sur cette période. Concernant l'aide aux devoirs, un appel à bénévolat a été lancé avec la Clé. Une convention sera prochainement formalisée en ce sens.

Suite à l'élection des parents d'élèves, il conviendra de constituer un comité de pilotage constitué des parents d'élèves, d'enseignants, d'élus et d'élaborer un projet éducatif.

Concernant la restauration scolaire, une étude a été demandée au chef de cuisine afin de promouvoir le bio (c'est déjà le cas), le local (producteurs vernois et de proximité principalement) et les circuits courts.

Concernant le social, une réunion CASIOPEA « Bien vieillir dans sa maison », pour les séniors, sera organisée prochainement à St Michel de Villadeix. Par le biais de l'Ehpad de Périgueux, une réunion sera organisée pour les plus de 65 ans, pour un bilan de santé

d) Intervention de Nathalie DUPUY

Nathalie DUPUY résume les thèmes discutés lors de la commission « embellissement », à savoir :

- Concours des villes et villages fleuris organisé par le Département,
- Participation des enfants au fleurissement de la commune
- Projet de jardin partagé

Concernant le premier point, le Département a fait parvenir des échantillons de semences destinées à être semé au cimetière et qui ont la caractéristique de nécessiter peu de tonte.

Une étude d'aménagement paysager est également présentée au niveau du lavoir, situé rue du 22 juin 1944. Peu onéreuse et très esthétique, elle reçoit l'aval de l'assemblée. Il serait opportun de donner un nom à ce lavoir, précise Nathalie DUPUY.

Concernant la Grand Rue, il est prévu, dans un premier temps, que la commune montre son savoir-faire et qu'ensuite, il soit demandé aux habitants de fleurir à leur tour les devants de portes et fenêtres.

Un projet sera également présenté en décembre par Sandrine Hivert, en collaboration avec les écoles et le périscolaire.

Le projet de jardin partagé, travail de longue haleine, ne sera pas proposé avant 2022. Un jardin ouvrier est également en projet, derrière la future gendarmerie.

III Personnel

a) Recrutement d'un responsable des services techniques

Suite au prochain départ à la retraite de Jean-François DESSOUDEIX, le Conseil municipal doit créer un poste afin de pouvoir ensuite recruter son successeur. Monsieur le Maire indique qu'une trentaine de candidatures ont été reçues.

Cendrine LAGRANGE s'étonne qu'un recrutement en interne n'est pas été privilégié. Monsieur le Maire indique que 2 agents, en interne, ont postulé et ont été reçus mais qu'à ce jour, le choix n'a pas été arrêté.

b) Création d'un poste d'adjoint d'animation

Lors du conseil municipal du mois de juillet, il avait été décidé de prolonger en CDD de 4 mois un agent qui venait de terminer 2 ans de contrat aidé et il avait été envisagé de la stagiairiser au 01 janvier 2021 à une quotité hebdomadaire de 20/35^{ème}. Le Conseil municipal se montre favorable à cette création de poste aux conditions définies ci-dessus.

IV Modernisation de l'éclairage public - SDE 24

a) Remplacement de luminaires par du Led

A ce jour, 3 secteurs « Ancienne Gare, Gendarmerie, Foirail » font l'objet d'un programme d'effacement des fils nus. Le SDE 24 a sollicité le conseil municipal pour savoir s'il souhaitait dans ces secteurs, qu'une étude soit réalisée afin de remplacer les luminaires existants par du Led. L'avantage étant que la subvention du SDE 24, dans ce cas de travaux conjoints, passe de 35 % à 45 %.

Le Conseil municipal donne son accord.

b) Création d'une commission

Monsieur le Maire propose de créer une commission communale qui sera chargée d'étudier l'opportunité, pour certains secteurs, de diminuer la période d'éclairage durant la nuit ou le nombre de candélabres, afin de limiter la consommation d'électricité. L'intérêt étant à la fois, économique et écologique.

Une commission est ainsi créée avec Pierre HENNINOT, Jean-Bernard ANGELY, Yannick LEHOBEY, Guillaume DELPRAT et Michaël VIGIER.

V Salle socio-culturelle

a) Choix du nom de la salle

La commission « communication » réunie dernièrement a opté unanimement pour un nom unique : l'Atrium. Ce nom est ainsi proposé à l'ensemble de l'assemblée.

Par 15 voix pour et 4 abstentions, ce nom est adopté.

VI Grand Périgueux - Groupement de commandes « téléphonie »

Le Conseil municipal se montre favorable à l'adhésion au groupement de commandes du Grand Périgueux, en matière de téléphonie et équipements informatiques.

VII Comptabilité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que de nombreuses salles communales sont louées par des particuliers, associations ou organismes divers. Il rajoute qu'une demande accrue de locations a été constatée principalement pour les salles de la mairie, actuellement gracieusement prêtées.

Aussi, propose-t-il de revaloriser les tarifs existants pour la salle du fil d'Argent et le club house du rugby et demande au conseil de se prononcer pour fixer le tarif des salles de la mairie, selon certains critères définis.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide :

Concernant les salles de la mairie, à savoir, Salle Raymond BIAUSSAT, Salle Collis, Grande Salle et Petite Salle, les critères de gratuité sont les suivants :

- Associations communales,
- Associations « hors communes » à objet social (Asept, France Alzheimer, etc),
- Associations « hors communes » à objet artistique (cours de théâtre, de musique),
- Syndicats, partis politiques, professionnels de la commune, organismes divers pour des réunions publiques uniquement,
- Grand Périgueux, C.D.G., C.N.F.P.T., A.T.D., Département, Pays, syndicats publics, autres organismes publics financeurs, INSEE, Gendarmerie, Pompiers .

Les cas où la location sera payante sont :

- Associations « hors communes » sans objet social ou artistique,
- Spectacles payants de musique ou de théâtre,
- Professionnels « hors communes »
- Partis politiques, syndicats représentatifs des salariés, pour des réunions de travail
- Organismes divers (chambre d'agriculture, etc) sauf réunion publique

Les tarifs sont les suivants :

Salles	½ journée	Journée
Salle Raymond BIAUSSAT	40	70
Salle Collis	40	70
Grand Salle	60	100
Petite Salle	30	50

Décide :

Concernant les tarifs de la salle du fil d'Argent et du club house du rugby, les tarifs sont les suivants :

Salles	½ journée	Journée	Week-end	Observations
Club house du rugby	50	90	160	Gratuité pour l'UAV (rugby)
Salle du 3 ème âge	30	50	80	

- qu'une caution de 300 € sera demandée aux associations et particuliers qui loueront ces salles.

Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour toutes les formalités à suivre dans cette affaire.

VIII Devenir du terrain communal d'A.S.P.P.I

ASPPI va déménager dans l'ancienne « maison des associations » en fin d'année 2021. Le bâtiment actuel, inutilisable, devra être détruit.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'émettre un avis sur la réutilisation de cette parcelle. A ce jour, 2 possibilités sont envisagées.

- 1- Dordogne Habitat propose de l'utiliser pour y construire 2 logements sociaux en complément de ceux déjà prévus sur l'unité foncière contiguë. Le terrain est cédé à l'euro symbolique et le coût de la destruction est à la charge exclusive de la commune.
- 2- Cette parcelle étant contiguë également au collège, elle pourrait servir de parking pour les parents d'élèves et fluidifier les entrées et sorties d'école. La commune donnerait la parcelle au Conseil Départemental qui se chargerait de construire le parking. Le coût de la démolition serait à la charge de la commune avec une aide financière du Département cependant.

Après débat, le Conseil municipal donne un accord de principe sur la cession de la parcelle au Conseil Départemental, cette option semble la plus opportune au vu des difficultés de stationnement aux heures d'entrée et de sortie du collège. Il conviendra cependant de convenir des modalités financières de cette opération.

IX Participation citoyenne

Lors de la dernière réunion, Monsieur Blois avait présenté le projet « participation citoyenne ». Il a été demandé à chaque élu de rencontrer et de proposer des personnes susceptibles d'être nommés référents. Il est précisé qu'un élu peut également être nommé référent. A ce jour, 4 personnes sont intéressées et seront nommées par le Maire.

Une réunion publique sera organisée pour présenter le projet aux administrés.

X Budget participatif

Monsieur le Maire fait part du projet d'installation d'un bungalow par la Clé afin de créer un espace « jeunes » envisagé sur le terrain communal du presbytère. La Clé a adressé ce projet au titre du budget participatif du Département. Le Conseil municipal se montre favorable à cette initiative et donne un accord de principe à ce projet. Les modalités resteront à définir si le projet est retenu par le Département

Vergt patrimoine a également déposé 3 dossiers :

- Création d'une forêt domaniale
- Rénovation d'un mur entre le futur espace arboré et le foirail
- 45^{ème} parallèle (mise en place de panneaux d'information)

XI Questions diverses

a) Maison France Services

Lors d'un précédent rendez-vous, en juillet, avec le secrétaire général de la Préfecture, ce dernier avait indiqué le souhait d'implanter une Maison France Services dans l'agence postale.

La Poste ne souhaitant plus accueillir ce service, Monsieur le Maire a accepté d'accueillir ce service dans les bâtiments communaux, dans le hall de la mairie. La mise en service est envisagée pour le début du second semestre 2021.

b) Rue Chaminade

Monsieur le Maire a reçu Monsieur REVIDAT de l'ATD, en charge de l'étude de faisabilité, concernant la réhabilitation de la rue Chaminade. L'idée initiale de caniveau central, trop coûteuse, a été abandonnée au profit d'une solution moins coûteuse. Une estimation précise sera prochainement fournie.

c) Convention bornes enterrées

La convention dans le secteur de Boutinas a été signée avec le propriétaire et permettra, à terme, d'accueillir des bornes enterrées.

L'ordre du jour est levé à 20 h 05.

SIGNATURE DES ELUS

Pierre JAUBERTIE, Maire	
Annick CIRARD, 1 ^{ère} adjointe	
Michaël VIGIER, 2 ^{ème} adjoint	
Brigitte BAZINGETTE, 3 ^{ème} adjointe	
Michel COURDEAU, 4 ^{ème} adjoint	
Nathalie DUPUY, 5 ^{ème} adjointe	
Alain COLLIN, conseiller municipal	
Pierre HENNINOT, conseiller municipal	
Yannick LEHOBÉY, conseiller municipal	
Cendrine LAGRANGE, conseillère municipale	
Isabelle PALFRAY, conseillère municipale	
Sandrine HIVERT, conseillère municipale	
Emmanuel MOUTON, conseiller municipal	

Gaelle NOUZAREDE, conseillère municipale	
Damien PASQUET, conseiller municipal	
Pauline AUBLANT, conseillère municipale	
Jean-Bernard ANGELY, conseiller municipal	
Guillaume DELPRAT, conseiller municipal	
Olivia DARTINSET, conseillère municipale	